

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 26 (1946)
Heft: 7

Rubrik: Rapport du Conseil d'administration

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.04.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

RAPPORT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

I. — INTRODUCTION

L'année 1945 a enfin vu se terminer, en Europe et dans le monde, la plus effroyable des guerres que l'histoire ait jamais connues. En lui-même, ce fait est si considérable qu'aucun des pays formant la carte de la planète et fort peu des individus constituant le monde civilisé n'ont été épargnés par les remous qu'il a provoqués. Si nous percevons, et avec quelle acuité, les conséquences directes de la guerre elle-même, nous ne pouvons pas encore mesurer toutes les incidences qu'aura sur l'économie mondiale et même dans le domaine propre de chaque nation le passage de l'état de guerre à l'état de paix. Dirigisme? Economie planifiée? Libéralisme? Les théoriciens de chacun de ces systèmes rompent encore des lances sans qu'aucune décision ne soit intervenue.

Et pourtant « *primum vivere...* » : la loi naturelle qui veut que, pour vivre, les hommes échangent des biens, commercent entre eux, agit lentement. La confrontation des savantes constructions de l'esprit avec la pratique des affaires donne naissance à de nouvelles lois économiques, rénove certaines coutumes. C'est assez dire que nous vivons une période d'essais.

Cette caractéristique apparaît très nettement dans le domaine restreint des relations économiques franco-suisse dont le chemin a été jalonné, pendant cette année 1945, par des événements d'une grande importance pour l'avenir des échanges entre les deux pays. Déjà à la fin de 1944, la France, renonçant au régime du « *troc organisé* », en dénonçant l'accord provisoire de clearing d'octobre 1940, manifestait son intention d'élargir le cadre de son commerce avec la Suisse. Les premières bases de ce nouveau régime des paiements étaient jetées par l'accord financier signé au mois de mars dernier entre les deux gouvernements : l'ouverture réciproque de crédits près chacun des instituts d'émission permettait un premier échange de marchandises.

Dans l'esprit même des négociateurs, cet arrangement n'était que provisoire. Il ouvrait la voie à de nouveaux pourparlers qui eurent lieu, après une longue période de préparation, aux mois d'octobre et novembre 1945 et se terminèrent par la signature des accords financier et commercial du 16 novembre 1945. Le premier substituait au système du crédit celui des avances réciproques de change, élargissant ainsi le champ de transferts. Le second déterminait, en deux listes, les contingents de marchandises à importer et à exporter, compensation bien équilibrée entre les besoins des deux pays puisque la France s'engageait à fournir à la Suisse des matières premières indispensables à son économie (charbon, fer, produits de base pour l'industrie chimique) en échange de biens d'équipement nécessaires à sa propre reconstruction. Ces accords généraux avaient été précédés d'un accord agricole spécial et d'un arrangement organisant l'échange d'énergie électrique contre du charbon et suivis d'un accord relatif à la fourniture réciproque de bois.

C'est pendant le mois de décembre que se mettait en

marque, lentement, cette nouvelle machine, lorsque se produisit du côté français un événement d'importance : l'ajustement du franc dont les conséquences dépassent le cadre de ce rapport.

* * *

Dans sa vie propre, notre compagnie a subi, elle aussi, le contre-coup des événements extérieurs. Qu'il nous soit permis de relater brièvement les principaux aspects de son évolution.

II. — ADMINISTRATION DE LA COMPAGNIE

Votre conseil d'administration s'est vu privé, au cours de cette année, du concours précieux de deux de ses membres : René Stussi, suppléant, directeur de la société des produits Wander, décédé au mois de janvier, et notre regretté vice-président, Ernest Monvert, membre fondateur de la compagnie, enlevé à l'affection des siens et de ses nombreux amis au mois de juillet 1945, dont la « *Revue économique franco-suisse* » a relaté la carrière.

Par ailleurs, deux de vos anciens administrateurs, trop absorbés par leurs occupations professionnelles, se sont vus obligés de renoncer à leur mandat : MM. Jacques-Eugène Weber, secrétaire général de la société Brown, Boveri et Cie, à Baden, et Henri Wolfer-Sulzer, vice-président de la société Sulzer Frères, à Winterthur.

Le conseil a enregistré, par contre, avec satisfaction, le retour de M. Marcel Bloch, directeur de la fabrique Juvénia, à La Chaux-de-Fonds, dont le concours lui avait été temporairement enlevé. Vos administrateurs, MM. Robert Vaucher et Jacques Berchtold, ont également pu regagner leur domicile parisien, reprenant ainsi une part active à nos travaux.

Pour combler les vides et compléter la représentation, en son sein, des sections régionales et des principales branches de l'industrie et du commerce intéressées aux échanges franco-suisse, il a fait appel à la collaboration de MM. Henri-William Kern, à La Madeleine-lez-Lille, Fred Erismann, directeur du Comptoir André, à Bordeaux, Hugues Jequier, directeur central du Crédit commercial de France et Georges de Diesbach, ingénieur, directeur à la Compagnie électromécanique.

Rappelons également que M. Pierre Bezençon a été appelé à remplacer, en qualité de 1^{er} vice-président, M. Louis-Gustave Brandt qui avait donné sa démission en 1944.

III. — ORGANISATION DE LA COMPAGNIE

L'organisation des cadres permanents de notre Chambre de commerce a subi de façon sensible le contre-coup des événements extérieurs. Le fait le plus important qui a commandé son assimilation aux nécessités de l'heure a été le départ de M. Gérard de Pury qui, depuis treize ans, en assu-

maît la direction générale, et son remplacement par M. Jacques Boitel. Si les méthodes que notre ancien directeur général avait appliquées et auxquelles nous devons le succès que l'on sait n'avaient pas besoin d'être modifiées, il est apparu à votre conseil d'administration, dès avant le départ de M. de Pury, que la refonte de notre état-major technique était nécessaire, en vue de nous préparer à une augmentation sensible du courant d'échanges entre la Suisse et la France.

C'est ainsi que, faisant appel à des éléments jeunes, venus de notre pays d'origine, le bureau de votre conseil d'administration a engagé, en qualité de secrétaire technique, M. Jean-Edouard Schutz, qui s'est vu ainsi confier la direction de l'ensemble de nos services techniques et de nos services d'information, le groupe des premiers étant confié à M. Pierre Muller, celui des seconds à M. Jean de Senarclens.

D'autre part, en vue de coordonner davantage l'administration de l'ensemble de notre compagnie, M. Léon Mathez a été investi des fonctions de secrétaire général, assumant ainsi la direction de tous nos services administratifs.

Nous tenons à souligner à ce propos que M. Mathez est le plus ancien de nos collaborateurs puisqu'il a fêté le 1^{er} juin dernier le 25^e anniversaire de son entrée au service de la Chambre de commerce suisse en France. Le conseil tient à le féliciter vivement à cette occasion et le remercier de tous les services qu'il a rendus à notre institution.

De multiples modifications sont intervenues également dans la direction de chacun de nos services. Il serait trop long d'entrer dans le détail de chacune d'elles. Si, depuis le départ de M. de Pury, l'effectif de notre état-major a été relativement mouvant, cela tient essentiellement au fait que le conseil a tenu à entourer nos organes dirigeants d'un personnel compétent.

Les quatre années d'occupation et les bouleversements d'ordre matériel qu'elles ont provoqués, notamment dans le domaine des communications, avaient eu pour résultat de séparer de plus en plus notre siège social de nos sections et, partant, de nuire à l'unité de politique de l'ensemble de notre compagnie. Les communications ferroviaires, postales, télégraphiques et téléphoniques s'étant améliorées, votre conseil d'administration a jugé nécessaire de remédier rapidement à cet état de choses et a confié au directeur général la tâche de rétablir une liaison personnelle entre les diverses cellules de notre compagnie. Les contacts de ce dernier avec les présidents des sections ont donc été beaucoup plus fréquents et n'ont pas tardé à porter leurs fruits.

Désirant nous préparer à une activité accrue et répondre à des besoins manifestes, votre conseil s'est occupé de notre extension dans la province française.

C'est ainsi qu'en octobre 1945 a été réorganisée notre section de Lille qui a été dotée d'un secrétariat permanent.

D'autre part, comme nous vous l'avions déjà laissé prévoir lors de notre dernière assemblée générale, la section de Bordeaux a vu le jour au mois de novembre de la même année et a été organisée sur le même modèle que les sections existant déjà.

La section de Lyon a procédé en fin d'année, elle aussi, à une réorganisation de son personnel permanent : elle s'est vue obligée, à son grand regret, et pour des raisons d'ordre budgétaire, d'accepter la démission de l'un de ses anciens secrétaires, M. Maurice Béguelin, que nous ne perdons

pas tout à fait puisqu'il a été nommé membre du Comité.

La section de Besançon, dont le secrétariat a subi quelques vicissitudes pendant l'année, a été dotée, à la suite de la démission de son secrétaire, d'un nouveau titulaire pris parmi les cadres de notre direction générale.

Signalons également qu'afin d'étendre notre réseau régional, le conseil a nommé pendant cette année 1945, plusieurs correspondants :

à Nice, M. Hermann Bleher, qui remplace notre ancien correspondant, M. Alex Manz, nommé consul de Suisse ; à Morez-du-Jura, M. Bernard Pfister ;

dans la région d'Avignon, M. Marius Panchaud, qui succède à M. Nicole, rentré à Paris.

Depuis longtemps, déjà, la question de notre représentation en Suisse était à l'ordre du jour. Nous vous rappelons qu'à l'effet d'assurer la transmission du courrier commercial entre la France et la Suisse, nous avons créé à Bâle un bureau qui servait en quelque sorte de boîte aux lettres. L'activité de ce bureau était contrôlée par une commission de votre conseil, la commission suisse, présidée par M. Baumann.

Le manque de communication entre les deux pays, qui a suivi immédiatement la libération de la France et le surcroît de travail que l'intensification des échanges a provoqué avaient amené le chef de notre bureau à aborder certaines questions d'ordre technique. Cette activité doublait en quelque sorte celle de l'Office suisse d'expansion commerciale. Ce dualisme a paru illogique à votre conseil et ce dernier s'est appliqué, de concert avec l'Office suisse d'expansion commerciale, à le faire disparaître. Le principe de cette transformation profonde avait été admis dès la fin de l'année 1945 et bien que nous anticipions un peu sur l'année suivante, nous ne croyons pas inutile de vous signaler que notre organisation en Suisse a fusionné récemment avec le nouveau « service France » de l'Office suisse d'expansion commerciale.

IV. — ACTIVITÉ DES SERVICES DE LA COMPAGNIE

C'est, il va sans dire, sur le plan des services de la compagnie que les fluctuations et surtout l'augmentation du volume des échanges franco-suisse se sont dessinées le plus nettement. Votre direction générale a reçu ou envoyé, pendant cette année, plus de 30.000 lettres ; quelque 6.000 visiteurs ont défilé dans nos bureaux, chiffres nettement supérieurs aux années précédentes.

Se tenir le plus exactement possible au courant de la situation économique intérieure de chacun des deux pays ; obtenir le plus grand nombre de renseignements généraux et pratiques en multipliant les contacts avec les autorités suisses et françaises, de même qu'avec les usagers de nos échanges ; faire bénéficier nos membres de ces informations ; intervenir pour d'innombrables cas difficiles ; organiser et étudier les possibilités d'importation ou d'exportation, de vente ou d'achat de toutes sortes de produits ; resserrer nos liens avec la représentation diplomatique et consulaire suisse en France ; telles ont été les principales tâches auxquelles se sont attelés les organes permanents de notre Chambre de commerce.

Disons tout de suite que nous avons rencontré auprès des administrations suisses et françaises, auprès du service éco-

nomique de notre légation, auprès de nos consulats une aide très précieuse et efficace et un esprit de compréhension auxquels nous tenons à rendre hommage.

Dans le domaine de l'importation et de l'exportation, le nombre des dossiers de demandes d'autorisation qui sont passés par les mains de nos collaborateurs est en forte augmentation. Si l'on songe aux multiples étapes qu'une licence franchit avant d'être remise à celui qui l'a demandée, si l'on songe à la variété des produits que la Suisse exporte en France ou qu'elle importe de ce pays, si l'on songe enfin que nous n'intervenons, la plupart du temps, que dans des cas difficiles et même souvent désespérés, on se rendra compte du travail que représente ce chef principal de notre activité technique.

Mais importer ou exporter n'est pas tout. Il faut préparer la vente ou l'achat, et à ce titre, travaillant en étroite collaboration avec l'Office suisse d'expansion commerciale et utilisant notre bureau en Suisse, nous avons pu mener une grande quantité d'enquêtes, dresser des listes d'importateurs et d'exportateurs, pressentir les acheteurs et les producteurs, déterminer les besoins et les possibilités de vente.

Dans cet ordre d'idées, le service de l'organisation commerciale s'est révélé être un de ceux qui sont appelés à être les plus utiles. Il a constitué pendant cet exercice 626 dossiers d'offres et de demandes de représentation, à la suite de minutieuses enquêtes, et a ainsi pu mettre en rapport bon nombre d'exportateurs de chacun des deux pays avec des représentants qualifiés et présentant toutes garanties.

À côté de ces tâches pratiques, notre compagnie a été amenée à s'occuper de questions générales intéressant l'ensemble des relations des deux pays. C'est ainsi qu'elle a participé dans une large mesure à l'organisation de la représentation suisse à la Foire de Paris. Elle a contribué à faire connaître nos industries, en facilitant, de concert avec l'Office suisse d'expansion commerciale, des voyages d'étude en Suisse d'industriels français. Elle a organisé, enfin, des conférences destinées à faire connaître de chaque côté de la frontière l'activité économique suisse et française.

Ce travail a été rendu plus aisé grâce à l'aide que nous ont apportée l'expérience pratique de nos membres et celle de vos administrateurs. La commission des échanges, présidée par votre vice-président, M. Pierre Bezençon, s'est réunie à plusieurs reprises et a fait connaître, à nos autorités, au moment où se préparaient les accords économiques du 16 novembre, le point de vue des hommes d'affaires.

Le contact a été rétabli avec le Comité national suisse de la Chambre de commerce internationale, au sein duquel votre administrateur, M. Louis-Gustave Brandt, représente notre institution.

Nos services d'information ont été loin d'être inactifs, eux aussi, et la « Revue économique franco-suisse », signe extérieur de leur travail, a vu s'étendre son rayon d'action, puisque son tirage est passé de 8.000 à 9.000 exemplaires. Elle s'est efforcée, par ses circulaires, de donner à nos membres des renseignements pratiques, mais elle se devait également de participer au riche mouvement économique intellectuel que fait naître le passage d'une économie de guerre à une économie de paix. Nos chefs de service ont largement contribué à sa tenue et nous avons pu également obtenir la colla-

boration de plusieurs économistes français et suisses tels que MM. Albert Algoud, Charles Aubert, Gaston de Haller, Frédéric Jenny, René Lalive d'Epinau, Henri Laufenburger, Pol Quentin, Georges Thomas et Robert Vermot.

Au cours de l'exercice, nous avons perfectionné notre formule en publiant, à côté des articles de fond, des études d'information générales sur les grands domaines industriels intéressant particulièrement nos échanges franco-suisses.

Mais la « Revue économique franco-suisse » oblige notre compagnie à des sacrifices financiers considérables. Nous demandons instamment à nos membres de nous aider à lui garder sa valeur en la soutenant par des ordres de publicité.

Ce travail a été solidement étayé par une documentation abondante. Notre bibliothèque s'est enrichie de 212 volumes traitant de questions économiques qui ont été analysés par nos collaborateurs. Ces derniers ont aussi dépouillé et mis sur fiches 6.847 publications de tous genres, constituant ainsi une somme importante dont nos collaborateurs ont largement fait usage pour les études et les recherches qu'ils se sont vu confier. Ajoutons enfin que le chef de nos services d'information s'est appliqué à entretenir des relations étroites, non seulement avec l'Office suisse d'expansion commerciale, mais également avec la presse française et suisse.

D'autre part, notre effectif s'est accru régulièrement dans des proportions réjouissantes, passant de 6.502 au 31 décembre 1944 à 6.888 membres au 31 décembre 1945, qui se répartissent comme suit :

Circonscription dépendant de la direction générale..	2.883
Suisse	1.475
Section de Lyon..	702
Section de Marseille..	583
Section de Besançon..	466
Section de Bordeaux..	458
Section de Lille..	293
Section de Strasbourg ..	28

Sans vouloir anticiper sur l'année suivante, nous signalons que cet effectif a été porté tout récemment à 7.223 membres.

V. — CONCLUSION

Ce résumé succinct montre que nous avons cherché à donner à notre activité un caractère pratique. Notre préoccupation première a été : « être utile ». Mais cette devise ne revêtirait pas sa pleine signification si elle n'imposait que le devoir d'aider chacun de ceux qui s'adressent à nous, de résoudre telle ou telle difficulté particulière, grande ou petite.

Emanation directe du secteur privé du commerce et de l'industrie, la Chambre de commerce suisse en France se doit d'en faire entendre la voix. De la masse des cas d'espèce sur lesquels elle s'est penchée naît une synthèse d'expériences que nous avons présentée, chaque fois que nous l'avons pu, à ceux auxquels est dévolu le soin d'élaborer le statut de nos échanges. Sans cette synthèse, tout accord économique a peu de chances de succès.

Souhaitons que les autorités responsables se rendent encore plus nettement compte de l'utilité du rôle d'une grande communauté comme la nôtre, dont la mission est de préparer et d'activer la résurrection des libertés commerciales individuelles devant tôt ou tard succéder à un dirigisme absolu qui ne se survit que trop.